

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 591 12 avril 2007

# **SOMMAIRE**

Aerium FGG Bulle S.à r.l	IG 1 S.à r.l
AGI Holding S.A	Initial S.A28360
Arcturus Investment Holding S.A 28339	Internationale Bureautique Systemes Lux
Balbo Investment Holding S.A 28359	S. à r.l
BelGerAs 28351	Lemar S.A 28363
Bencorp S.A	Le Monde Entier S.A
Calama S.A	Les Granges S.A
Caterpillar Luxembourg Group S. à r.l 28356	Loftimm S.A
Cedamco S.A	MEH Luxembourg S.à r.l 28340
CETA S.A	Meigerhorn Bulle S.à r.l 28343
Citresc S.A	Motivation Investment Holding S.A 28339
Clipper Operation S.A28328	Müller & Sohn Lux Stahlbau, Sàrl 28368
Colart International S.A 28324	Pan Investments S.A 28362
Comptoir Luxembourgeois pour le Jardi-	Pernik Holdings S.A
nage et l'Agriculture S.à r.l 28324	Pigi S.à r.l
Coslir S.A 28325	Realcorp Luxembourg S.A28368
CO.X Holding S.A	Sapira S.A
Critex S.A	
Crystal Immobilière S.A28342	
Estrela Holding S.A 28367	
Fiducial Financière de Luxembourg Hold-	SOPAF Asia S.àr.l
	The Sixth Belfry Properties (UK) S.A 28347
Financière Osinius S.A28347	Trade Crédit Re Carré S.A 28323
Fleurs Karblum	
Ghibli S.A	Turkish Privatization Investors S. à r.l 28324
Glycine S.A	Vart Compagnie S.à r.l 28325
Hal International Investments Luxem-	Web Brands GP S.à r.l
bourg S.à r.l	Winky Finances S.A
HCEPP Luxembourg Czech Republic III	World Chemicals S.A
S.àr.l	
IFE Participations S.à r.l 28360	



# Serim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.559.

## **EXTRAIT**

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522, Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027696/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01053. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Internationale Bureautique Systemes Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 110.063.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007027698/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Fiducial Financière de Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 28.505.

## **RECTIFICATIF**

Le présent extrait annule et remplace celui enregistré le 5 janvie 2007 (LSO CA-01349) et déposé au Registre de Commerce le 9 janvier 2007.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège social en date du 31 août 2006

Les mandats de Elisabeth Latouche, Marie-Joseph Latouche et Christian Latouche, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 se compose comme suit:

- Elisabeth Latouche, demeurant professionnellement à 3, chemin de Braizieux, F-69490 Saint Cyr au Mont d'Or,
- Marie-Joseph Latouche, demeurant professionnellement à 3, chemin de Braizieux, F-69490 Saint Cyr au Mont d'Or,
- Christian Latouche, demeurant professionnellement à 3, chemin de Braizieux, F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or, Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 est:
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAL FINANCIERE DE LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028008/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09563. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.



# AGI Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 28.173.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007027703/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02226. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# SCEGIP, Société de Conseil d'Etude et de Gestion aux Industriels et aux Particuliers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

**Domiciliataire** 

Signature

Référence de publication: 2007027705/792/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02008. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Pigi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 22, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.477.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Renel

Gérant

Référence de publication: 2007027709/7358/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01718. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Trade Crédit Re Carré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.941.

Par la présente Messieurs Claude Stiennon et Paul de Lhoneux, administrateurs de TRADE CREDIT Re CARRE (TCRe  $^2$ ), confirment que Monsieur Gérald Massin a démissionné de son mandat d'administrateur de TCRe  $^2$  en date du 31 mars 2006. Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



C. Stiennon / P. de Lhoneux
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028012/230/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Comptoir Luxembourgeois pour le Jardinage et l'Agriculture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.826.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007027710/2951/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Turkish Privatization Investors S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 105.954.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'une lettre recommandée datée du 31 janvier 2007 que la société à responsabilité limitée HALSEY GROUP S.à r.l. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société à responsabilité limitée TURKISH PRIVATIZATION INVESTC S.à r.l, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ceci conformément au contrat de domiciliation conclu en date du 7 janvier 2005.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour le domiciliataire

K. Segers / C. Gammal

Gérante / Gérante

Référence de publication: 2007028014/6762/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Colart International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.583.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert,

- Mme. Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.



Pour extrait sincère et conforme COLART INTERNATIONAL S.A. Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028018/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Coslir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.648.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

COSLIR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028019/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Vart Compagnie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, op d'Schmëtt. R.C.S. Luxembourg B 124.141.

## **STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Tryfon Varveris, né le 9 novembre 1955 à Prodourian (Grèce), demeurant à L-9964 Huldange, 3 op d' Schmëtt.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 <sup>er</sup> . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exercice de représentations commerciales en tout genre, le développement, l'acquisition et l'exploitation de brevets, licences et concessions. La Société exercera plus particulièrement le commerce de détail de chaussures, de maroquinerie et d'articles de voyages.

Par ailleurs, la société peut prendre toutes participations temporaires ou durables sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à ses actionnaires, tous concours, prêts, avances ou garanties sous quelque forme que ce soit. La Société peut employer ses fonds à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières de toute origine.



D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, avec ou sans garantie, et en toutes monnaies.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: VART COMPAGNIE S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Huldange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

- Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale dorme droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant()s n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.



Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- 1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
- 2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
- 3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
- 4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

## Souscription - Libération

Le comparant a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

## Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

### Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Tryfon Varveris, né le 9 novembre 1955 à Prodourian (Grèce), demeurant à L-9964 Huldange, 3 op d' Schmëtt.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-9964 Huldange, 3 opd' Schmëtt

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Varveris, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 157S, fol. 56, case 7. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027874/211/123.

(070022424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.



# CO.X Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.365.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Madame Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives,

Pour extrait sincère et conforme

CO.X HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028023/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Clipper Operation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.701.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Madame Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

CLIPPER OPERATION S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028024/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Winky Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.777.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.



Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WINKY FINANCES S.A., ayant son siège social à 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 90.777, constituée suivant acte reçu le 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 200 du 25 février 2003 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves Cacclin, employé privé, à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Claire Ponsot, employée privée, à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Zacharie Gabail, employé privé, à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Refonte totale des statuts.
- 2. Changement d'administrateurs avec constatation de leurs démissions et nominations de MM. Meister et Cacclin et de la Société GÉNÉRALE BANK & TRUST LUXEMBOURG en remplacement,
- 3. Changement de commissaire aux comptes avec constatation de sa démission et nomination de ERNST & YOUNG en remplacement.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

# Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er. Une société anonyme est régie par les présents statuts, sous la dénomination de WINKY FINANCES S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

- **Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.



## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé de la société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) représenté par vingtcinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé, dès à présent et pendant une période se terminant le cinquième anniversaire de la date de la publication de la présente assemblée générale au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. De telles réalisations d'augmentation du capital peuvent être souscrites et émises aux clauses et conditions à déterminer par le conseil d'administration, plus spécialement par rapport à la souscription et à la libération des actions autorisées, à souscrire et à émettre, telles que par exemple: à déterminer le temps et le montant des actions autorisées à souscrire et à émettre, à déterminer si les actions autorisées seront souscrites au pair ou avec une prime d'émission, à déterminer dans quelle mesure la libération des nouvelles actions souscrites peut être acceptée en numéraire ou par des apports autres qu'en numéraire. Lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, le conseil d'administration est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires. Le conseil d'administration peut déléguer tous administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions, représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### Titre III. Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.
- **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

# Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

### Titre V. Assemblée Générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4ème mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune spécifié dans la convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.



## Titre VI.- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

- Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions Générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

## Deuxième résolution

L'assemblée décide à titre transitoire que l'exercice précédent qui a débuté le 1 <sup>er</sup> juillet 2005 soit clôturé le 31 décembre 2005.

L'exercice en cours a donc commencé le 1er janvier 2006 et s'achèvera le 31 décembre 2006,

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer les administrateurs et de constater leurs démissions.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Messieurs Meister et Cacclin et la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK & TRUST LUXEM-BOURG en remplacement, pour un mandat qui s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

## Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer le commissaire aux comptes et de constater sa démission.

# Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG en remplacement en tant que commissaire aux compte pour un mandat qui s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. Cacclin, C. Pansot, Z. Gabail, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 juillet 2006, vol. 437, fol. 52, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 juillet 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027516/242/154.

(070021865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

## Citresc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.123.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.



- Madame Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

CITRESC S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028025/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# CETA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.589.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Madame Catherine Guffanti, comptable, née le 20 janvier1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

CETA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028026/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01737. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Hal International Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 76.259.

In the year two thousand and six, on the nineteenth of December.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HAL INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg public limited liability company, having its registered office at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of the undersigned notary dated December 14, 2006, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here duly represented by M <sup>e</sup> Virginie Boussard, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 19, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The appearing party is the sole partner (the Sole Partner) of HAL INTERNATIONAL INVESTMENTS LUXEM-BOURG, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the Luxembourg laws, having its



registered office at 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.259, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, dated April 18, 2000, published in the Mémorial C number 739 of October 9, 2000 and whose articles of association have been amended by deed of the same notary Gérard Lecuit dated July 10, 2001, published in the Mémorial C number 74 of January 15, 2002 (the Company).

- II. The agenda of the meeting is as follows:
- 1. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty million euro (EUR 180,000,000.-) in order to bring the corporate share capital from its current amount of six hundred and eighty-five million one hundred and ninety thousand euro (EUR 685,190,000.-) represented by six hundred and eighty-five thousand one hundred and ninety (685,190) shares having a par value of one thousand euro (€ 1,000.-) each, to five hundred and five million one hundred and ninety thousand euro (EUR 505,190,000.-) by cancellation of one hundred and eighty thousand (180,000) shares having a per value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, currently held by HAL INVESTMENTS S.à r.l.;

As a consequence of the above, the amount of one hundred and eighty million euro (EUR 180,000,000.-) will be paid to HAL INVESTMENTS S.à r.l.;

- 2. Amendment of Article 6, first indent, of the articles of association of the Company to reflect the foregoing resolution.
- III. The Sole Partner has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Partner resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty million euro (EUR 180,000,000.-) in order to bring the corporate share capital from its current amount of six hundred and eighty-five million one hundred and ninety thousand euro (EUR 685,190,000.-) represented by six hundred and eighty-five thousand one hundred and ninety (685,190) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, to five hundred and five million one hundred and ninety thousand euro (EUR 505,190,000.-) by cancellation of one hundred and eighty thousand (180,000) shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, currently held by HAL INVESTMENTS S.à r.l.

As a consequence of the above capital reduction, the amount of one hundred and eighty million euro (EUR 180,000,000.-) will be paid to HAL INVESTMENTS S.à r.l.

#### Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend Article 6, first indent, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at five hundred and five million one hundred ninety thousand euro (EUR 505,190,000.-) represented by five hundred and five thousand one hundred and ninety (505,190) shares in registered form with a par value one thousand euro (EUR 1,000.-) each, all subscribed and fully paid up».

There being no further business, the meeting is closed.

#### Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approxi-mately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Follows the French version:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

HAL INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée orga-nisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2006, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici dûment représentée par M <sup>e</sup> Virginie Boussard, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.



La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de HAL INTERNATIONAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.259, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 739 du 9 octobre 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit en date du 10 juillet 2001, publié au Mémorial C, numéro 74 du 15 janvier 2002 (la Société).

- II. La présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:
- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt millions d'euros (180.000.000,- EUR) pour ainsi fixer le capital social de la Société de son montant actuel de six cent quatre-vingt-cinq millions cent quatre-vingt-dix mille euros (685.190.000,- EUR) représenté par six cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix (685.190) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, à cinq cent cinq millions cent quatre-vingt-dix mille euros (505.190.000,- EUR) par l'annulation de cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), actuellement détenues par HAL INVESTMENTS S.à r.l.;

En conséquence de ce qui précède, le montant de cent quatre-vingt millions d'euros (180.000.000,- EUR) sera payé à HAL INVESTMENTS S.à r.l.;

- 2. Modification de l'Article 6, alinéa premier, des statuts de la Société pour refléter la résolution précédente.
- III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L' Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un mon-tant de cent quatre-vingt millions d'euros (180.000.000,- EUR) pour ainsi fixer le capital social de la Société de son montant actuel de six cent quatre-vingt-cinq millions cent quatre-vingt-dix mille euros (685.190.000,- EUR) représenté par six cent quatre-vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix (685.190) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, à cinq cent cinq millions cent quatre-vingt-dix mille euros (505.190.000,- EUR) par l'annulation de cent quatre-vingt mille (180.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de mille euros (1.000,- €), actuellement détenues par HAL INVESTMENTS S.à r.l.

En conséquence de la réduction de capital ci-dessus, le montant de cent quatre-vingt millions d'euros (180.000.000,-EUR) sera payé à HAL INVESTMENTS S.à r.l.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 6, alinéa premier, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cinq cent cinq millions cent quatre-vingt-dix mille euros (505.190.000,- EUR) représenté par cinq cent cinq mille cent quatre-vingt-dix (505.190) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale mille euros (1.000,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

# Evaluation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé approximativement à 2.500,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de diver-gences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Boussard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 20, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007027885/212/124.

(070022138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.



## IG 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.072.

Il résulte de la signature d'un contrat de cession de parts sociales signé le 6 juillet 2006 entre l'associé unique de la Société, IS EUROLOGISTICS INVESTMENT Sàrl, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le matricule B 118.257, et la société REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED, une société de droit anglais ayant son siège social au 20 Baldenton Street London W1K 6TL, que les 27.030 parts sociales de classe B détenues par IS EUROLOGISTICS INVESTMENT Sàrl ont été transférées à REVCAP PROPERTIES 9 LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007028069/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Les Granges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.679.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2007

Les démissions de Messieurs Arno' Vincenzo et Innocenti Federico de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, né le 20 avril 1972 à San Dona di Piave (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme LES GRANGES S.A. A. de Bernardi / M. Kara Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028033/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Le Monde Entier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.264.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Lorenzo Gianello, juriste, né le 25 décembre 1976 à Rome (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.



Pour extrait sincère et conforme LE MONDE ENTIER S.A. A. de Bernardi / G. Diederich Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028032/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02125. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

### Ghibli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 115.873.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 23 janvier 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

GHIBLI S.A.

R. Donati / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028035/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## SOPAF Asia S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.339.

Par contrat de cession sous seing privé en date du 20 novembre 2006, la société LM-IS S.à.r.I. Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.906 a cédé 5% de sa participation dans la société SOPAF ASIA S.à.r.I. soit 25 parts sociales d'une valeur nominale de € 25,- à la société FILAINE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social 6, rue Guillaume Schneider, L-2552 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.225.

SOPAF ASIA S.à.r.I.

Signatures

Référence de publication: 2007027919/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# HCEPP Luxembourg Czech Republic III S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.500,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.006.

In the year two thousand and six, on the seventh day of December,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg),



There appeared:

HCEPP LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 76.008.

duly represented by Mrs Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder»), of HCEPP LUXEMBOURG CZECH REPUBLIC III S.à.r.l, a private limited liability company, société à responsabilité limitée, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 76.006, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 693 of September 26, 2000 (the «Company») has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) from twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to forty-seven thousand five hundred euros (EUR 47,500.-) by the issue of one thousand four hundred (1,400) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The shares newly issued have been entirely subscribed by the Sole Shareholder and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-), is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at forty-seven thousand five hundred euros (EUR 47,500.-) represented by one thousand nine hundred (1,900) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

## Third resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the power of signature of the managers of the Company in order for the Company to be bound by the sole signature of any manager.

#### Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the fourth paragraph of the article 12 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« Art. 12 § 4. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated.»

The other paragraphs of article 12 of the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

# Expenses

The value of expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of this extraordinary general meeting is estimated at EUR 1,800.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six le sept décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg),



# A comparu:

HCEPP LUXEMBOURG MASTER S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 76.008,

ici représentée par Madame Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de d'associé unique (l'«Associé Unique») de HCEPP LUXEMBOURG CZECH III S.à.r.I, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 76.006, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 22 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 693 du 26 septembre 2000 (la «Société»), a requis le notaire de soussigné de constater les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 47.500,-) par l'émission de mille quatre cents (1.400) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune

Les parts sociales nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par l'Associé Unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 47.500,-) représenté par mille neuf cents (1.900) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

## Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le pouvoir de signature des gérants de la Société pour que la Société soit engagée par la seule signature d'un gérant.

## Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

« Art. 12 § 4. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant, ou par la(es) signature(s) de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir aura été délégué.»

Les autres paragraphes de l'article 12 des statuts de la Société demeurent inchangés.

## Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette assemblée générale est estimé à environ EUR 1.800,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Mersch, le 27 décembre 2006.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2006, vol. 440, fol. 28, case 2. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

H. Hellinckx.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tour copie comornie, denvice aux mis de la publication au Frentoniai, Necuen des Societés et Associations.

Référence de publication: 2007027649/242/112.

(070022470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.



## Arcturus Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 77.472.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 21 novembre 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour ARCTURUS INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028007/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

#### Cedamco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 83.349.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

CEDAMCO S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028010/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Motivation Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 76.381.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 17 juillet 2006 a élu comme administrateurs:

- Olafur Dadason, né le 3 mars 1960 à Reykjavik et résidant à Silungakvisl 31, IS-110 Reykjavik, Iceland
- Johann P Malmquist, né le 15 septembre 1949 à Reykjavik et résidant à Seidakvisl 19, IS-110 Reykjavik, Iceland
- Gylfi Arnbjörnsson, né le 12 mai 1958 à Reykjavik et résidant à Midhúsum 31, IS-110 Reykjavik, Iceland
- Sigurdur Smari Gylfason, né le 22 février 1964 à Reykjavik et résidant à Midhúsum 31, IS-110 Reykjavik, Iceland
- Thordur S Oskarsson, né le 24 novembre 1950 à Kopavogur et résidant à Fornustrond 15, IS-170 Reykjavik, Iceland



et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour MOTIVATION INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027920/1021/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05342. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## MEH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 42.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe. R.C.S. Luxembourg B 113.417.

In the year two thousand and six, on the eighth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

LEX 466 FINANCE CO LLC, having its registered office in 1209 Orange Street, Wilmington, DE, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 4060290, here represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, said proxy after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder of MEH LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 113.417, (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 14th December 2005, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, no 727 of April 10, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberated upon the following agenda:

## Agenda:

- 1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each by payment in cash of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) up to forty-two thousand five hundred euros (EUR 42,500.-) by the issue of three hundred (300) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.
  - 2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follows:
- « **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at forty-two thousand five hundred euros (EUR 42,500.-) represented by four hundred twenty-five (425) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

# First resolution

The sole shareholder decides to increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each by payment in cash of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) up to forty-two thousand five hundred euros (EUR 42,500.-) by the issue of three hundred (300) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

All the issued shares are fully paid up by the subscriber by a contribution in cash so that the amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

## Second resolution

Further to the foregoing resolutions, the article 6 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at forty-two thousand five hundred euros (EUR 42,500.-) represented by four hundred twenty-five (425) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

## Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 2,000.-.



The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

LEX 466 FINANCE CO LLC, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du Secrétaire de l'Etat de Delaware sous le numéro 4060290, ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique de MEH LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.417, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 727 du 10 avril 2006.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par paiement en espèces de trente mille euros (EUR 30.000,-) à quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42.500,-) par l'émission de trois cents (300) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).
  - 2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42.500,-) représenté par quatre cent vingt-cinq (425) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par paiement en espèces de trente mille euros (EUR 30.000,-) à quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42.500,-) par l'émission de trois cents (300) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par le souscripteur par un apport en numéraire afin que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

# Deuxième résolution

L'associé décide la modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42.500,-) représenté par quatre cent vingt-cinq (425) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

## Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2006, vol. 440, fol. 29, case 7. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027862/242/106.

(070022153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Loftimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 83.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 janvier 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

LOFTIMM S.A.

A. de Bernardi / G. Diederich Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028036/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Crystal Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.041.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme CRYSTAL IMMOBILIERE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028016/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01753. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.



## Trustaudit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.125.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 janvier 2007

L'Assemblée Générale procède à la démission M. Patrice Yande, Administrateur et Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, un nouvel Administrateur et Administrateur-Délégué, à savoir:

- Madame Catherine Guffanti, née le 20 janvier 1963 à Longwy (France), demeurant professionnellement, 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Ses mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028013/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Meigerhorn Bulle S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Aerium FGG Bulle S.à r.l.).

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 110.319.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of January.

Before us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed;

There appeared:

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.988,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, acting in its capacity as sole shareholder, (the «Sole Shareholder») of AERIUM FGG BULLE S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.319, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 31, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 87 of January 13, 2006 (the «Company»), and which has been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 21, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2151 of November 17, 2006, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

## First resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the denomination of the Company, which shall henceforth be MEIGERHORN BULLE S.à r.l.

## Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« Art. 4. The Company will assume the name of MEIGERHORN BULLE S.à r.l.»

The other articles of the articles of incorporation of the Company shall remain unchanged.



## Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix janvier,

Par-devant Maître Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, qui sera le dépositaire du présent acte;

## A comparu:

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.988,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous sein privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de AERIUM FGG BULLE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.319, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte du notaire instrumentant en date du 31 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 87 du 13 janvier 2006 (la «Société») et qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2151 du 17 novembre 2006, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société, qui sera désormais MEIGERHORN BULLE S.à r.l.

# Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 4. La Société prend la dénomination de MEIGERHORN BULLE S.à r.l.»

Les autres articles des statuts de la Société demeurent inchangés.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. t'Serstevens, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, vol. 157S, fol. 32, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



P. Bettingen.

Senningerberg, le 5 février 2007.

Référence de publication: 2007027838/202/89.

(070022406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

#### Glycine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 118.654.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 janvier 2007

La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur est acceptée.

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

GLYCINE S.A.

M. Kara / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007028034/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB02121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Web Brands GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 67.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 110.044.

In the year two thousand and six, on the eighth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX L.P, a company existing under the laws of the State of Delaware, U.S.A., with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware19801, duly represented by Ms. Ute Bräuer, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith,

being the sole shareholder of WEB BRANDS GP S.à r.l. (the «Company») a Société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 110.044, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 1343 of December 7, 2005; the articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on July 21st, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1983 of October 23, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberated upon the following agenda:

## Agenda:

- 1. Increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, by payment in cash of fifty-five thousand euros (EUR 55,000.-) up to sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 67,500.-), by the issue of four hundred forty (440) shares of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.
  - 2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, that now reads as follow:
- « **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 67,500.-) represented by five hundred forty (540) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and has taken the following resolutions:

## First resolution

The sole shareholder decides to increase of the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR



125.-) each, by payment in cash of fifty-five thousand euros (EUR 55,000.-) up to sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 67,500.-), by the issue of four hundred forty (440) shares of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each.

All the issued shares are fully paid up by the subscriber by a contribution in cash so that the amount of fifty-five thousand euros (EUR 55,000.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

#### Second resolution

Further to the foregoing resolutions, the article 6 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at sixty-seven thousand five hundred euros (EUR 67,500.-) represented by five hundred forty (540) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

#### Estimation of cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs is approximately at EUR 2,200.-.

The undersigned notary, who has personal knowledge of English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX L.P, établie et ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware19801, ici représentée par Madame Ute Bräuer, Maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique de WEB BRANDS GP S.à r.l., (la «Société») Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110.044, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1343 du 7 décembre 2005, les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1983 du 23 octobre 2006.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, par paiement en espèces de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-), à soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500,-) par l'émission de quatre cent quarante (440) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).
  - 2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, par paiement en espèces de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) à soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500,-), par l'émission de quatre cent quarante (440) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-).

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement libérées par le souscripteur par un apport en numéraire afin que la somme de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.



#### Deuxième résolution

L'associé décide la modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-sept mille cinq cents euros (EUR 67.500,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent è la société est évalué à la somme de EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la mêmes personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 décembre 2006, vol. 440, fol. 29, case 6. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027863/242/108.

(070022150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Financière Osinius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.929.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 novembre 2006

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 novembre 2006 que:

Est réélu administrateur, son mandat étant venu à échéance, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Monsieur Alexandre Garese, Avocat, demeurant à RU-119019 Moscou, 7/6 Vozdvizhenka, Russie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007028070/510/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# The Sixth Belfry Properties (UK) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.807.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company THE SIXTH BELFRY PROPERTIES (UK) S.A. (the «Company»), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 120.807, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated October 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 7, 2006, number 2288, page 109.796.

The Meeting is opened at 2.45 p.m. by M <sup>e</sup> Pierre Metzler, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman,

who appoints as secretary Mr Aurélien Latouche, lawyer, residing professionally in Luxembourg.



The Meeting elects as scrutineer Mr Jérôme Azzi, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

Having thus been constituted, the board of the Meeting draws up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxyholders representing the shareholders, by the members of the board and by the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:

## Agenda:

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 676,162.- in order to raise it from the amount of GBP 200,000.- to GBP 876,162.- by the issue of 676,162 new A ordinary shares with a nominal value of GBP 1.- each vested with the same rights and obligations as the existing A ordinary shares.
- 2. Subscription and full payment of the 676,162 new A ordinary shares with a nominal value of GBP 1.- each, by contributions in cash of GBP 676,162.-.
- 3. Decrease of the share capital of the Company by an amount of GBP 100,000.- in order to bring it down from the amount of GBP 876,162.- to GBP 776,162.- by the cancellation of the initial 100,000 A ordinary shares with a nominal value of GBP 1.- each.
  - 4. Reimbursement of the 100,000 A ordinary shares cancelled in an amount of GBP 1.- per share.
- 5. Mandate to the board of directors to operate the cancellation of the shares and the reimbursement of the cancelled shares.
- 6. Subsequent amendment of article 5, 1st sentence, of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The subscribed capital of the Company is set at seven hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two Pounds Sterling (GBP 776,162.-) represented by six hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two (676,162) A ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and one hundred thousand (100,000) B ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.»

- 7. Miscellaneous.
- II. According to the attendance list, all the shareholders, representing the full amount of the share capital of two hundred thousand Pounds Sterling (GBP 200,000.-) are present or validly represented at the Meeting.

The Meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

- III. The whole capital of the Company being present or represented, the usual notifications have been disregarded inasmuch as present or represented shareholders consider themselves as duly convened, moreover declaring having had knowledge of the agenda beforehand.
  - IV. The present Meeting is therefore duly constituted and may, as it is, validly resolve on all the items of the agenda. After deliberation, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

## First resolution

The Meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two Pounds Sterling (GBP 676,162.-) in order to raise it from the amount of two hundred thousand Pounds Sterling (GBP 200,000.-) to eight hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two Pounds Sterling (GBP 876,162.-) by the issue of six hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two (676,162) new A ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing A ordinary shares.

#### Second resolution

The Meeting resolves to issue six hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two (676,162) new A ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each vested with the same rights and obligations as the existing A ordinary shares.

The second shareholder of the Company declares to renounce its pre-emptive subscription right.

## Subscription and payment

There now appears M <sup>e</sup> Pierre Metzler, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company AKSHAR LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland having its registered office at Ireland, 5th Floor, Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, registered with the Companies register of Ireland under number 419548.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the pre-named company AKSHAR LIMITED six hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two (676,162) new A ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each and to make payment in full for such new A ordinary shares by a contribution in cash of six hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two Pounds Sterling (GBP 676,162.-).



It results from a bank certificate that the amount of six hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two Pounds Sterling (GBP 676,162.-) is as of now available to the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Thereupon, the Meeting resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot six hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two (676,162) new fully paid-up A ordinary shares to the pre-named company AKSHAR LIMITED.

## Third resolution

The Meeting decides to decrease the share capital by an amount of one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000.-) in order to bring it down from the amount of eight hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two Pounds Sterling (GBP 876,162.-) to seven hundred and seventy- six thousand one hundred and sixty-two Pounds Sterling (GBP 776,162.-) represented by seven hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two (776,162) A ordinary shares and one hundred thousand (100,000) B ordinary shares by the cancellation of the initial one hundred thousand (100,000) A ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

#### Fourth resolution

The Meeting decides to reimburse in cash the one hundred thousand (100,000) A ordinary shares cancelled in an amount of one Pound Sterling (GBP 1.-) per A ordinary share to the shareholders.

# Fifth resolution

The Meeting grants mandate to the board of directors to operate the cancellation of the initial one hundred thousand (100,000) A ordinary shares and to reimburse the cancelled shares to the shareholders in accordance with the law.

#### Sixth resolution

The Meeting decides to amend article 5, 1st sentence, of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

Consequently, article 5, 1st sentence, of the articles of incorporation of the Company will have henceforth the following wording:

«The subscribed capital of the Company is set at seven hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two Pounds Sterling (GBP 776,162.-) represented by six hundred and seventy-six thousand one hundred and sixty-two (676,162) A ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, and one hundred thousand (100,000) B ordinary shares with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.»

There being no further item on the agenda, the Meeting is closed.

#### Costs

For the purpose of registration, the amount of GBP 676,162.- is valued at 1,004,600.-EUR.

The costs, expenses, fees and charges whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated approximately at  $\leq$  13,000.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### Follows the french version:

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THE SIXTH BELFRY PROPERTIES (UK) S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg, sous la section B numéro 120.807, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 décembre 2006, numéro 2288, page 109.796.

L'Assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Aurélien Latouche, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme Azzi, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Etant ainsi formé, le bureau de l'Assemblée dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires, par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.



Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- La présente Assemblée Générale Extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 676.162,- pour le porter du montant de GBP 200.000,- à GBP 876.162,- par l'émission de 676.162 nouvelles actions de catégorie A avec une valeur nominale de GBP 1,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2. Souscription et libération intégrale des 676.162 nouvelles actions de catégorie A avec une valeur nominale de GBP 1,- chacune, par des apports en numéraire de GBP 676.162,-.
- 3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de GBP 100.000,- afin de le réduire du montant de GBP 876.162,- à GBP 776.162,- par l'annulation des 100.000 actions de catégorie A initiales avec une valeur nominale de GBP 1,- chacune.
  - 4. Remboursement des 100.000 actions de catégorie A annulées pour un montant de GBP 1,- par action.
  - 5. Mandat au conseil d'administration de procéder à l'annulation des actions et au remboursement des actions annulées.
  - 6. Modification subséquente de l'article 5, 1 ère phrase, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent soixante-seize mille cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 776.162,-) représenté par six cent soixante-seize mille cent soixante-deux (676.162) actions de catégorie A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et cent mille (100.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.»

- 7. Divers.
- II.- Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.000,-) sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée.

L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations usuelles, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- La présente Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent soixante-seize mille cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 676.162,-) pour le porter du montant de deux cent mille Livres Sterling (GBP 200.000,-) à huit cent soixante-seize mille cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 876.162,-) par l'émission de six cent soixante-seize mille cent soixante-deux (676.162) nouvelles actions de catégorie A avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions de catégorie A existantes.

## Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'émettre six cent soixante- seize mille cent soixante-deux (676.162) nouvelles actions de catégorie A avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions de catégorie A existantes.

Le deuxième actionnaire déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel.

### Souscription et libération

Intervient maintenant M <sup>e</sup> Pierre Metzler, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandaté de la société AKSHAR LIMITED, une société constituée sous les lois d'Irlande ayant son siège social en Irlande, 5th Floor, Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Irlande sous le numéro 419548.

Le mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de la prédite société AKSHAR LIMITED six cent soixante-seize mille cent soixante-deux (676.162) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et libérer entièrement ces actions nouvellement émises par un apport en numéraire de six cent soixante-seize mille cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 676.162,-).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de six cent soixante- seize mille cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 676.162,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Sur quoi l'Assemblée décide d'accepter les dites souscriptions et paiements et d'émettre et d'attribuer six cent soixante-seize mille cent soixante-deux (676.162) actions de catégorie A nouvellement émises entièrement libérées à la prédite société AKSHAR LIMITED.



#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital d'un montant de cent mille Livres Sterling (GBP 100.000,-) afin de le ramener du montant de huit cent soixante-seize mille cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 876.162,-) à sept cent soixante-seize mille cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 776.162,-) représenté par sept cent soixante- seize mille cent soixante-deux (776.162) actions de catégorie A et cent mille (100.000) actions de catégorie B par l'annulation des cent mille (100.000) actions de catégorie A avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

## Quatrième résolution

L'Assemblée décide de rembourser en numéraire les cent mille (100.000) actions de catégorie A annulées pour un montant d'une Livre Sterling (GBP 1,-) par action aux actionnaires.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée mandate le conseil d'administration de procéder à l'annulation des cent mille (100.000) actions de catégorie A initiales et de rembourser les actions annulées aux actionnaires en conformité avec la loi.

## Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5, 1 ère phrase, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5, 1 ère phrase, des statuts de la Société se lira désormais comme suit en version française:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à sept cent soixante-seize mille cent soixante-deux Livres Sterling (GBP 776.162,-) représenté par six cent soixante-seize mille cent soixante-deux (676.162) actions de catégorie A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et cent mille (100.000) actions de catégorie B d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de GBP 676.162,- est évalué à 1.004.600,-EUR.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de 13.000,-EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de diver-gences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Metzler, A. Latouche, J. Azzi, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, vol. 157S, fol. 26, case 5. — Reçu 10.045,49 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007027610/212/219.

(070022416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## BelGerAs, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.145.

## **STATUTS**

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Kai-Uwe Kessel, administrateur de sociétés, demeurant à B-3061 Bertem, 22, Slagberg.
- 2.- Madame Bärbel Kessel, administrateur de sociétés, demeurant à B-3061 Bertem, 22, Slagberg,



lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

# A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de BelGerAs (la «Société»).
  - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut gérer ou participer dans la gestion d'autres sociétés qui ne doivent pas faire partie du même groupe de sociétés. La Société peut également agir comme associé commandité indéfiniment responsable pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social et militaire, de nature à compromettre l'activité au siège de social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète des ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B.** Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par soixante-dix (70) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou en partie nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. A la demande d'un ou plusieurs actionnaires, des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur portant les indications prévues par l'article 41 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La Société peut avoir un actionnaire unique par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'actionnaire unique ou de tout autre actionnaire ne met pas fin à la Société.

# C. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.



Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle demande doit être adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mars à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des actionnaires qui participent à une assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra (i) prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire ou voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions déterminent les résolutions à prendre et le vote de l'actionnaire respectif ou, le cas échéant, son abstention. Les formulaires, dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote ni l'abstention, sont nuls. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires valables qui ont été reçus par la société avant la réunion. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

#### D. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Lorsqu'à une assemblée générale il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires. Si le conseil d'administration ne compte qu'un seul membre, celui-ci assumera aussi les fonctions de président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication similaires. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.



Aucune convocation ne sera requise dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents et ne contestent pas la tenue de la réunion ou dans le cas où des circulaires sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence.ou d'autres moyens de communication similaires permettant l'identification des participants et avec des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

La voix du président du conseil d'administration n'est pas prépondérante en cas de partage de voix.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen de lettre, télégramme, télex, télécopie ou tous autres moyens de communication similaires. L'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Si le conseil d'administration ne compte qu'un seul membre, la Société sera engagée par la seule signature de cet administrateur.

# E. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères fixés par l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

# F. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société, tel que prévu à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

## G. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.



#### H. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

## I. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
  - 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

## Souscription et libération

Les soixante-dix (70) actions ont été souscrites comme suit:

	Actions
1. Monsieur Kai-Uwe Kessel, prénommé	35
2. Madame Bärbel Kessel, prénommée	35
Total:	70

Toutes les soixante-dix (70) actions ont été souscrites à un prix de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune. Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
- a) Monsieur Kai-Uwe Kessel, administrateur de sociétés, né le 17 décembre 1961 à Wernigerode (D), demeurant à B-3061 Bertem, 22, Slagberg.
- b) Madame Bärbel Kessel, administrateur de sociétés, née le 17 juillet 1963 à Seehausen (D), demeurant à B-3061 Bertem, 22, Slagberg,
- c) Monsieur Maurice Houssa, économiste, né le 25 avril 1959 à Luluabourg (Congo), avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.
  - 3. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 56.248.

- 4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007.
  - 5. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K.-U. Kessel, B. Kessel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette, le 8 février 2007, Relation: EAC/2007/600. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



B. Moutrier.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2007.

Référence de publication: 2007027842/272/235.

(070022505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Caterpillar Luxembourg Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 24.249.150,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 119.817.

In the year two thousand and six, on the first day of December. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

CATERPILLAR INC., a company incorporated and organised under the laws of the State of Delaware, with registered office at CORPORATION TRUST CENTER, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, USA,

here represented by Ms Katarzyna Kuszewska, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on November 30, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Pursuant to a share purchase agreement dated November 29, 2006 between VERATECH HOLDING B.V. and CAT-ERPILLAR INC., CATERPILLAR INC. is the sole shareholder of CATERPILLAR LUXEMBOURG GROUP S.àr.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on September 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2114 on November 13, 2006 (the Company).
- the Company's share capital is presently set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into four hundred (400) shares of fifty United States dollars (USD 50.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

## First resolution

CATERPILLAR INC., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-four million two hundred twenty-nine thousand one hundred fifty United States dollars (USD 24,229,150.-) to bring it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to twenty-four million two hundred forty-nine thousand one hundred fifty United States dollars (USD 24,249,150.-) by the issuance of four hundred eighty-four thousand five hundred eighty-three (484,583) new shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights as the already existing shares.

## Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, CATERPILLAR INC., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for four hundred eighty-four thousand five hundred eighty-three (484,583) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of:

- 1. two hundred twenty-one thousand and five hundred forty-eight (221,548) shares having a par value of fifty-six Polish zloty and twenty-eight groszy (PLN 56.28) each of CATERPILLAR POLAND Sp. z o.o., a limited liability company incorporated and organised under the laws of Poland, with registered office at ul. Lubelska 74, 23-300 Janow Lubelski, Poland, registered with the District Court in Lublin, XI Commercial Division under number 0000074100, having a share capital of twelve million four hundred sixty-eight thousand seven hundred twenty-one Polish zloty and forty groszy (PLN 12,468,721.40) represented by two hundred twenty-one thousand five hundred forty-eight (221,548) shares having a par value of fifty-six Polish zloty and twenty-eight groszy (PLN 56.28) (CAT POLAND), and
- 2. two thousand (2,000) ordinary shares having a par value of forty-six euros (EUR 46.-) each of VERATECH HOLDING B.V., a company incorporated and organized under the laws of the Netherlands, with registered office at Sigarenmarker-straat 9, 5232BJ's Hertogenbosch, The Netherlands, registered with the Trade and Companies Register of Hertogenbosch under number 16081477, having a share capital of ninety-two thousand euros (EUR 92,000.-) represented by two thousand (2,000) ordinary shares having a par value of forty-six euros (EUR 46.-) each (VERATECH).

Such contribution in the aggregate amount of two hundred forty-two million two hundred ninety-one thousand three hundred fifty United States dollars (USD 242,291,350.-) made to the Company is to be allocated as follows:

(i) twenty-four million two hundred twenty-nine thousand one hundred fifty United States dollars (USD 24,229,150.-) is allocated to the share capital account of the Company;



(ii) two hundred eighteen million sixty-two thousand two hundred United States dollars (USD 218,062,200.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The shares so contributed in kind have been the subject of a report prepared by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée, Réviseur d'entreprises, dated as per the date hereof which concludes as follows:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the four hundred eighty-four thousand five hundred eighty-three (484,583) new shares of fifty United States dollars (USD 50.-) each to be issued together with a total issue share premium of two hundred eighteen million sixty-two thousand two hundred United States dollars (USD 218,062,200.-). The total value of the contribution is two hundred forty-two million two hundred ninety-one thousand three hundred fifty United States dollars (USD 242,291,350.-)».

The said auditor's report, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

### Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-four million two hundred twenty-nine thousand one hundred fifty United States dollars (USD 24,249,150.-) represented by four hundred eighty-four thousand nine hundred eighty-three (484,983) shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 6,500.-

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring 100% of the share capital of CAT POLAND and VERATECH, two companies incorporated in Poland and The Netherlands, respectively, Member States of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

## A comparu:

CATERPILLAR INC. une société de droit de l'Etat de Deleware, avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, Etats-Unis,

représentée par Katarzyna Kuszewska, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Conformément au contrat de cession de parts sociales daté du 29 novembre 2006 entre VERATECH HOLDING B.V. et CATERPILLAR INC, CATERPILLAR INC. est l'associé unique de CATERPILLAR LUXEMBOURG GROUP S.àr.I., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 novembre 2006, numéro 2114 (la Société).
- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune.



La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### Première résolution

CATERPILLAR INC., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de vingt-quatre millions deux cent vingt-neuf mille cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 24.229.150,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) à vingt-quatre millions deux cent quarante-neuf mille cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 24.249.150,-) par l'émission de quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois (484.583) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

### Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, CATERPILLAR INC., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois (484.583) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature de:

- 1. deux cent vingt et un mille cinq cent quarante-huit (221.548) actions ayant une valeur nominale de cinquante-six zloty et vingt-huit groszy (PLN 56,28) chacune de CATERPILLAR POLAND Sp. z o.o., une société de droit polonais, avec siège social à ul. Lubelska 74, 23-300 Janow Lubelski, Pologne, inscrite auprès du registre des sociétés de la Cour d'Arrondissement, XI, la Division Commerciale sous le numéro 0000074100, ayant un capital social de douze millions quatre cent soixante-huit mille sept cent vingt et un zloty et quarante groszy (PLN 12.468.721,40) représenté par deux cent vingt et un mille cinq cent quarante-huit (221.548) actions ayant une valeur nominale de cinquante-six zloty et vingt-huit groszy (PLN 56,28) chacune (CAT POLOGNE),et
- 2. deux mille (2.000) actions ayant une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46,-) chacune de VERATECH HOLDING B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à Sigarenmarkerstraat 9, 5232BJ's Hertogenbosch, Pays-Bas, inscrite auprès du registre des sociétés de Hertogenbosch sous le numéro 16081477, ayant un capital social de quatre-vingt-douze mille euros (92.000) représenté par deux mille (2.000) actions ayant une valeur nominale de quarante-six euros (EUR 46,-) chacune (VERATECH).

Lesdits apports d'un montant total de deux cent quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 242.291.350,-), fait à la Société sera affecté comme suit:

- (i) vingt-quatre millions deux cent vingt-neuf mille cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 24.229.150,-) est affecté au capital de la Société;
- (ii) deux cent dix-huit millions soixante-deux mille deux cents dollars des Etats-Unis (USD 218.062.200,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Les actions ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport préparé par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée, Réviseur d'entreprises, daté à la date des présentes qui conclut que:

«Basé sur le travail exécuté, nous n'avons remarqué aucun élément qui pourrait nous porter à croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et la valeur nominale des quatre cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-trois (484.583) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune devant être émise avec une prime d'émission totale de deux cent dix-huit millions soixante-deux mille deux cent dollars des Etats-Unis (USD 218.062.200,-). La valeur totale de l'apport en nature est de deux cent quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-onze mille trois cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 242.291.350,-).»

Ledit rapport du réviseur d'entreprises, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le comptes de la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt-quatre millions deux cent quarante-neuf mille cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 24.249.150,-), représenté par quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-trois (484.983) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 6.500,-

Dans la mesure où l'apport en nature résulte de l'apport de 100% du capital social de CAT POLOGNE, une société de droit polonais et VERATECH, une société de droit néerlandais, Etats Membres de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.



Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Kuszewska, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2006, vol. 440, fol. 11, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007027861/242/173.

(070022330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Balbo Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.638.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 18 décembre 2006 a élu comme administrateurs:

- Kristjan Gislason, né le 16 avril 1956 à Reykjavik et résidant à Saevidarsundi 96, IS-104 Reykjavik, Iceland,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour BALBO INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007028009/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Sapira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5336 Moutfort, 10, am Daerchen.

R.C.S. Luxembourg B 117.664.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moutfort, le 12 février 2007.

SAPIRA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027713/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00679. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.



## Critex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.212.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

CRITEX S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028017/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01750. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Initial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 111.719.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 12 février 2007.

**INITIAL S.A.** 

Signature

Référence de publication: 2007027714/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00676. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## IFE Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 101.638.

# DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of December.

Before Us M e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

The public limited company governed by the laws of Belgium INTERMEDIATE FINANCE EUROPE FUND S.A., with registered office in B-1000 Brussels, 74, boulevard de la Cambre,

here represented by Mr Christian Dostert, private employee, professionally residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal, such proxy having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

1.- That the limited liability company IFE PARTICIPATIONS S.à r.l., with registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 101.638, has



been incorporated by deed of M <sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 24 of June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 901 of the 8th of September 2004.

- 2.- That company's capital is set at twelve million two hundred ninety-five thousand Euros (EUR 12,295,000,-) represented by four hundred ninety-one thousand eight hundred (491,800) shares of a par value of twenty-five Euros (EUR 25,-) each.
- 3.- That the appearing party, represented as said before, is the holder of all the sharequotas of the company IFE PARTICIPATIONS S.à r.l.
- 4.- That the appearing party, represented as said before, has decided to dissolve and to liquidate the company IFE PARTICIPATIONS S.à r.l. which has discontinued all activities.
- 5.- That the appearing party, represented as said before, declares that he has taken over all the assets and liabilities of the company IFE PARTICIPATIONS S.à r.l.
- 6.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.
- 7.- That the liquidation of the dissolved company IFE PARTICIPATIONS S.à r.l. is to be construed as definitely terminated and liquidated.
- 8.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the company for the performance of their assignment.
- 9.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at least in the offices of the public limited company DELOITTE S.A. at L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

## Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand four hundred Euros.

### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the mandatory, known to the notary, by surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

## A comparu:

La société anonyme régie par les lois belges INTERMEDIATE FINANCE EUROPE FUND S.A., avec siège social à B-1000 Bruxelles, 74, boulevard de la Cambre,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- 1.- Que la société à responsabilité limitée IFE PARTICIPATIONS S.à r.l., avec siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.638, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 901 du 8 septembre 2004.
- 2.- Que le capital social est fixé à douze millions deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 12.295.000,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-onze mille huit cents (491.800) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- 3.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la prédite société IFE PARTICIPA-TIONS S.à r.l.
- 4.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, a décidé de dissoudre et de liquider la société IFE PARTICI-PATIONS S.à r.l., qui a arrêté ses activités.
- 5.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare avoir repris tous les éléments d'actifs et de passifs de la société IFE PARTICIPATIONS S.à r.l.
- 6.- Qu'il est attesté que tout l'actif est dévolu au comparant et qu'il assure le paiement de toutes les dettes de la société, même inconnues à l'instant.
  - 7.- Que la liquidation de la société IFE PARTICIPATIONS S.à r.l. est à considérer comme définitivement close.



- 8.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.
- 9.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins dans les locaux de la société anonyme DELOITTE S.A. à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2007, vol. 540, fol. 62, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007027898/231/93.

(070022130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Fleurs Karblum, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3744 Rumelange, 8, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 56.139.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 12 février 2007.

FLEURS KARBLUM sàrl

Signature

Référence de publication: 2007027715/1044/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

# Bencorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 85.466.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027718/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05306. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Pan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.872.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 novembre 2006 a élu comme administrateurs:

- Steindór I Olafsson, né le 22 août 1936 à Reykjavik et résidant à Thrastarnesi 18a, IS-210 Gardabaer, Iceland



- Hulda G. Johansen, née le 4 mars 1938 à Reykjavik et résidant à Thrastarnesi 18a, IS-210 Gardabaer, Iceland
- Hrund Steindorsdottir, née le 22 juillet 1967 à Reykjavik et résidant à Vattarási 8, IS-210 Gardabaer, Iceland

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour PAN INVESTMENTS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027921/1021/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## World Chemicals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007027719/202/12.

(070022404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Lemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.138.

## **STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société NIDAMO S.A., société panaméenne, ayant son siège social à Arango Orillac Building 2nd Floor, East 54th, Street, Panama, ici représentée par Mademoiselle Nicoletta Leone, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, en vertu d'un pouvoir lui accordé.

Une copie dudit pouvoir, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

2.- Mademoiselle Katiuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

# Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 er. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de LEMAR S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.



- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
- **Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en ses lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

- **Art. 9.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.
- **Art. 10.** De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.



Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, la première personne déléguée à la gestion journalière des affaires de la société pourra être désignée par l'assemblée générale extraordinaire constituante.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

### Assemblée Générale

- Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
- **Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

- **Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
- **Art. 21.** L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

**Art. 23.** Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.



## Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 26.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

## Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (soparfi), ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième mardi du mois de juin 2008 à 14.00 heures.

### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

## Souscription

Les actions ont ete souscrites comme suit par:	
1 NIDAMO S.A.: deux cent soixante-dix-neuf actions	279
2 Mademoiselle Katiuscia Carraesi: trente actions	31
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

## Assemblée Générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. Président.
- b) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
- c) Mademoiselle Katiuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
  - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Eva Reysenn, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
  - 6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.



Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Leone, K. Carraesi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 157S, fol. 56, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 <sup>er</sup> février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007027873/211/197.

(070022392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Pernik Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.593.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 novembre 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O.Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour PERNIK HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027922/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05347. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Estrela Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.925.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 novembre 2006 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186 Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola British Virgin Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour ESTRELA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007027966/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070022118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.



## Calama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.029.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 janvier 2007

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

- Mme Claudine Boulain, comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France) demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande.

Conformément aux statuts, les nouveaux administrateurs sont cooptés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statutaire qui procédera aux élections définitives.

Pour extrait sincère et conforme

CALAMA S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007028011/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

## Realcorp Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.583.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblee generale ordinaire du 1 er février 2006

Réélections statutaires

7. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont réélus pour une période qui prendra fin à l'assemblée générale de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Chidiac / A. Toussaint / D. Origen.

Référence de publication: 2007028015/618/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

### Müller & Sohn Lux Stahlbau, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, Maison 96.

R.C.S. Luxembourg B 96.175.

Die Bilanz am 7. November 2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

Expert comptable - Fiduciaire

Unterschrift

Référence de publication: 2007027716/2951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02726. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070022225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck